

Département de SEINE-ET-MARNE - (77)  
SAVIGNY-LE-TEMPLE



## Plan Local d'Urbanisme

### 2. Projet d'aménagement et de développement durables

Vu pour être annexé à la  
délibération du Conseil Municipal en  
date du :  
18 avril 2019



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables présente le projet communal pour les années à venir, en s'efforçant d'apporter des réponses aux problèmes soulevés dans le diagnostic et l'analyse de l'état initial de l'environnement de la commune. Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme qui concernent l'organisation du territoire communal, aussi bien pour les espaces urbanisés ou à urbaniser, que pour l'environnement naturel, agricole et pour les paysages.

Ce document, destiné à l'ensemble des citoyens, doit permettre de comprendre le projet communal et résume les choix d'aménagement communaux à l'horizon 2030, qui vont permettre d'établir la traduction réglementaire du projet, notamment dans le règlement et ses documents graphiques.

## Rappel des enjeux du diagnostic

Synthèse	Enjeux
<b>Démographie</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Commune jeune, familiale</li> <li>▪ Premiers signes d'un vieillissement de la population</li> <li>▪ Mixité sociale à l'échelle de la commune</li> <li>▪ Phénomène de ségrégation socio spatiale entre quartiers</li> <li>▪ Monoparentalité élevée dans le centre-ville</li> <li>▪ Répartition déséquilibrée des CSP suivant les quartiers</li> <li>▪ Des écarts de revenus entre quartiers</li> <li>▪ Disparités de revenus moins élevées que la région</li> <li>▪ Bon niveau de diplômes CAP-BAC et enseignement supérieur court avec des résultats plus limités en enseignement supérieur long</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Permettre aux Savigniens un parcours résidentiel complet sur la commune</li> <li>▪ Adapter le parc de logement aux mutations de la structure démographique</li> <li>▪ Favoriser la cohésion inter générationnelle</li> <li>▪ Augmenter la cohésion entre des quartiers différenciés et réduire la ségrégation socio spatiale</li> </ul>
<b>Habitat, logement</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un équilibre individuel/collectif</li> <li>▪ Un parc presque entièrement postérieur à 1974</li> <li>▪ Confort des logements</li> <li>▪ Dynamique de construction de logements neufs</li> <li>▪ De grands logements (moyenne 4,1 pièces)</li> <li>▪ 60% de propriétaires / 33% de Logements Locatifs Sociaux, mais une très forte concentration de LLS en centre-ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser un rééquilibrage spatial des typologies de logements pour diffuser la mixité sociale dans le territoire communal</li> <li>▪ Diversifier l'offre de logements</li> <li>▪ Favoriser l'amélioration des performances du bâti</li> <li>▪ Développer une culture locale de « la ville sur la ville » pour limiter la consommation foncière</li> </ul>
<b>Morphologie urbaine</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le développement polycentrique de la Ville Nouvelle a reposé sur l'aménagement de différentes polarités de services, équipements et commerces au sein du tissu urbain, qui sont constitutifs d'un dynamisme et d'une intensité diffuse.</li> <li>▪ Une ville éparse avec des quartiers marqués par la variété des typologies bâties, l'hétérogénéité architecturale.</li> <li>▪ Des ruptures et disjonctions des tissus</li> <li>▪ Prédominance de l'habitat individuel peu dense et consommateur d'espace</li> <li>▪ Ville à l'échelle automobile (étalée)</li> <li>▪ Depuis plusieurs années, une évolution vers des formes urbaines mixtes et plus compactes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préservation des identités différenciées de quartiers : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Quartiers anciens (Bourg), quartiers résidentiels à dominante d'habitat individuel, quartiers plus urbains à dominante collective et plus marqués par la rue</li> <li>○ Valoriser et végétaliser les quartiers plus minéraux pouvant l'être (centre-ville, Droits de l'homme)</li> <li>○ Encourager les constructions vertueuses (énergie, matériaux)</li> </ul> </li> </ul>
<b>Paysage, environnement</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entités paysagères remarquables et diverses (plaine agricole, massifs boisés)</li> <li>▪ Présence de l'eau (Etangs, rus), parfois insuffisamment mise en valeur</li> <li>▪ Présence de végétation dans la ville</li> <li>▪ Percées et espaces urbains ouverts</li> <li>▪ Certaines lisières brutales entre la zone urbanisée et les entités paysagères</li> <li>▪ Entrées de villes disqualifiantes ou inexistantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Revalorisation des rus de Savigny et de Balory</li> <li>▪ Confortement des points de vue sur l'eau</li> <li>▪ Préservation des espaces agricoles</li> <li>▪ Préservation et valorisation de la végétation urbaine</li> <li>▪ Traitement des lisières agricoles : mise en place d'espaces tampons</li> <li>▪ Percées et espaces urbains ouverts à conforter</li> </ul>

<b>Economie, emploi</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 76.7% d'actifs (% en augmentation sur 2006-2011)</li> <li>▪ Multipolarité commerciale</li> <li>▪ Sensibilité au chômage (jeunes sans diplôme, ouvriers, catégories fragiles)</li> <li>▪ Détérioration de l'indice de concentration d'emploi</li> <li>▪ Seulement 8% de cadres des fonctions métropolitaines</li> <li>▪ Proportion de cadres faible par rapport à la région (mais proche de la Communauté d'Agglomération de Sénart)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser le développement de l'emploi sur le territoire pour améliorer le rapport nombre d'emploi/nombre d'actifs</li> <li>▪ Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire pour les personnes exerçant un emploi dans la commune</li> <li>▪ Développer l'emploi « métropolitain » (fonctions métropolitaines)</li> <li>▪ S'appuyer sur le Tzen 2 et le pôle multimodal pour favoriser la mutation de la zone d'activités et son intégration dans le pôle sénartais de fonctions métropolitaines</li> <li>▪ Améliorer l'adéquation entre offre d'emplois sur le territoire / formations proposées / niveaux de diplômes de la population</li> <li>▪ Préserver et renforcer l'armature de commerces et de services de proximité</li> <li>▪ Renforcer la vocation de la cité artisanale autour de la santé, l'automobile et l'artisanat</li> <li>▪ Confirmer la zone d'activité des Haïettes et permettre son extension</li> </ul>
<b>Environnement</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plusieurs réservoirs de biodiversité</li> <li>▪ 2 ZNIEFF Forêt de Rougeau, vallon du Ru de Balory (zones humides potentielles)</li> <li>▪ Plusieurs corridors de biodiversité</li> <li>▪ Abondance d'espaces verts dans la ville (trame verte urbaine)</li> <li>▪ Hydrographie riche (rus, étangs, nappe souterraine pérenne remontant assez haut)</li> <li>▪ Potentiel de géothermie élevé</li> </ul> <p>Risques industriels : 37 sites Basias et 2 sites SEVESO sur la commune</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préservation et valorisation de l'eau</li> <li>▪ Préservation des zones de biodiversité.</li> <li>▪ Valorisation des espaces de respiration (usages sans nuisance pour la faune et la flore.</li> <li>▪ Constituer une trame verte, bleue et jaune à l'échelle communale.</li> <li>▪ Prévenir le risque de retrait-gonflement des argiles aux abords du ru de Balory par de l'information dans le règlement du PLU.</li> <li>▪ Sites SEVESO : favoriser la mutation des activités SEVESO en d'autres activités et à terme, prévoir la mutation des sites</li> <li>▪ Améliorer le traitement des eaux pluviales</li> <li>▪ Préserver les nappes affleurantes et la nappe de Champigny</li> <li>▪ Favoriser la réduction des émissions de GES</li> <li>▪ Favoriser le développement du chauffage par la géothermie (centre-ville)</li> </ul>
<b>Déplacements / transports</b>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une bonne accessibilité au grand territoire (route, rail)</li> <li>▪ Un réseau viaire dense et hiérarchisé</li> <li>▪ Des espaces publics favorables aux modes doux</li> <li>▪ Accidentologie faible</li> <li>▪ Stationnement vélo autour de certains pôles (gare, équipement Jean Bouin)</li> <li>▪ Des liaisons inter quartiers très « routières », peu favorables au partage modal</li> <li>▪ De nombreuses impasses et enclaves</li> <li>▪ Part modale automobile très importante</li> <li>▪ Un isolement du hameau de Noisement</li> <li>▪ Un manque de liaisons entre les Cités Unies/Bourg et le Nord de la commune (franchissements de l'av. Olof Palme)</li> <li>▪ Projets de transports en commun structurants (TZEN2, Gare TGV à proximité) vers des pôles d'emploi et de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir une bonne desserte en transports en communs à toutes les échelles territoriales (métropole, bassins d'emploi, commune et ses quartiers)</li> <li>▪ Garantir les liaisons inter quartiers au sud de Olof Palme</li> <li>▪ Développer la part du vélo et de la marche à pied</li> <li>▪ Libérer l'espace public du stationnement (parkings silo, reconquête des sous-sols)</li> </ul>
<p><b>Equipements</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ De nombreux équipements sportifs, culturels, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir une offre d'équipements complète et équilibrée dans le territoire et en cohérence avec le développement de l'agglomération</li> </ul>

Le projet urbain de Savigny-le-Temple repose sur 5 grandes volontés :

1. Renouveler la ville sur elle-même, et limiter l'extension de l'espace urbanisé
2. Préserver les espaces agricoles et naturels
3. S'inscrire dans le projet d'agglomération
4. Maintenir l'armature multipolaire de Savigny-le-Temple tout en poursuivant le développement d'une centralité urbaine principale autour de la gare
5. Répondre aux besoins des habitants actuels et futurs en termes de logements et d'équipements dans le cadre d'une recherche d'équilibre entre actifs et emplois du territoire communal

**Grand principe :**

S'appuyer sur la structure urbaine polycentrique et son caractère de ville végétale proche de la nature pour :

- *Améliorer le cadre de vie pour une ville attrayante en préservant son caractère de ville végétale*
- *Maintenir et intensifier les différentes activités (associative, économique et commerciale, services de proximité) pour maintenir son caractère de ville active et attractive*
- *Maintenir une ville de la solidarité et des mobilités*

## *Les axes du projet*

### **AXE 1 SAVIGNY-LE-TEMPLE, ATTRAYANTE ET RESPECTUEUSE**

S'appuyer sur la structure urbaine pour valoriser le cadre de vie de Savigny-le-Temple

### **AXE 2 SAVIGNY-LE-TEMPLE, PROCHE ET ACTIVE**

S'appuyer sur la structure urbaine pour maintenir et renforcer l'activité

### **AXE 3 SAVIGNY-LE-TEMPLE, MOBILE ET SOLIDAIRE**

Renforcer les liens



*Cet axe vise à augmenter l'attrait de la ville de Savigny-le-Temple en valorisant simultanément les espaces urbanisés et les espaces naturels ou agricoles qui les ceinturent ou les jouxtent.*

## **1. Préserver la biodiversité, l'eau, les espaces naturels et agricoles**

### **□ Objectif de consommation foncière en hectares**

Savigny-le-Temple fixe un objectif de préservation des zones naturelles et agricoles, de renouvellement urbain dans l'enveloppe existante, et donc l'absence de tout classement en zone U ou AU d'une zone destinée à rester agricole ou naturelle avant la mise en révision du PLU. L'objectif de consommation de l'espace est donc de 0 hectares à l'horizon 2030. Toutefois, au regard de l'occupation des sols constatée dans le SDRIF, la consommation d'espaces naturels et agricoles est de 11,4 ha.

### **□ Préserver et valoriser l'eau**

Intégrer et mettre en valeur la trame bleue à l'échelle communale

- Préserver et valoriser les rus de Savigny et de Balory
- Préserver le corridor écologique le long du Ru de Balory, lisière d'intérêt majeur entre la mosaïque agricole du plateau de Montbréau et les espaces boisés de plus de 100 hectares, également corridor de la sous trame herbacée à préserver.
- Préserver les nappes : Préserver les nappes affleurantes et la nappe de Champigny
- Favoriser la récupération des eaux pluviales
- Protéger la réserve naturelle du Follet et ses abords
- Préserver les plans d'eau par une gestion différenciée des berges
- Protéger les mares et zones humides, notamment dans la forêt de Rougeau et le Bois d'Arqueil

### **□ Protéger les boisements à forte valeur environnementale et paysagère**

Confirmer la préservation des secteurs identifiés pour leurs valeurs environnementales et notamment la forêt de Rougeau. Protéger les interstices boisés en général qui participent à la qualité environnementale et paysagère de Savigny-le-Temple.

- Forêt de Rougeau
- Bois d'Arqueil
- Bois de Villebouvét
- Bois de la Souche (Noisement)
- Zones de boisement le long du ru de Balory
- Bois des Saint Pères
- Bois des Sables
- Massif boisé de la butte du plateau de Montbréau

### **□ Maintenir les espaces agricoles**

- Préserver et pérenniser l'activité agricole sur le plateau de Montbréau et à l'ouest du bourg, tout en permettant son évolution vers des formes d'agricultures périurbaines alternatives favorables aux circuits courts
- Préserver et pérenniser l'activité agricole et maraichère sur les différents espaces agricoles du Nord de la commune

□ **Traiter harmonieusement les franges**

*Les transitions entre les espaces urbanisés et les espaces boisés ou agricoles peuvent être traitées de façon à préserver la biodiversité et les qualités paysagères (zones tampons, étagement de la végétation)*

- Mettre en valeur des espaces de transition de qualité entre les espaces urbanisés et les plateaux agricoles : lisières agro-urbaines et forestières, frange urbaine, etc.

## 2. Maintenir le caractère végétal de la ville et conforter la trame verte urbaine

□ **Maintenir et valoriser les espaces ouverts (mails, parcs, ...)**

□ **Relier la ville et son environnement naturel et paysager**

Créer ou valoriser les espaces publics multifonctionnels (écologique, paysagers, loisirs) reliant les espaces urbanisés et les espaces naturels ou les espaces ouverts : porosités visuelles, cônes de vue, corridors de biodiversité, accès récréatifs aux espaces naturels, ... (Maintenir des respirations dans le tissu de la ville en préservant certains interstices)

□ **Valoriser les transitions plantées entre quartiers**

□ **Conforter la végétalisation et le paysagement des grands axes routiers** : RD 50, RD 346, RD 306, avenue de la Haie et avenue des Routoires (RD 150), avenue Olof Palme (RD 151)

□ **Accentuer la végétalisation dans les quartiers les plus minéraux** (cœur urbain, Droits de l'Homme / Résistance)

- Créer des liens / porosités / continuités entre les espaces publics marquants de ces quartiers
- Créer des liens / porosités / continuités entre les espaces publics marquants de ces quartiers et les espaces de nature ou les espaces ouverts attenants

□ **Consacrer une part significative des surfaces concernées par les projets urbains à la préservation ou à la réalisation de nouveaux espaces de Trame Verte et Bleue** et anticiper leur connexion avec les autres espaces de nature en ville

□ **Trouver un équilibre entre objectifs de densification et protection des jardins** privatifs, notamment dans les zones pavillonnaires (cœurs d'îlots verts), mais également au sein des quartiers d'habitat collectif (espace vert de pied d'immeuble)

□ **Préserver les sols de l'imperméabilisation et favoriser l'infiltration des eaux**

## 3. Affirmer l'identité et la spécificité des différents quartiers

□ **Préserver le caractère résidentiel et aéré des tissus individuels ou mixtes**

Plessis-la-Forêt, Plessis-le-Roi (Les îles, les Rivières, ...)

□ **Préserver les tissus anciens**

Hameau de Savigny et hameau de Noisement, tissu ancien du bourg

□ **Permettre des formes urbaines et une architecture innovantes**

□ **Valoriser le cœur urbain par un renouvellement de son tissu**

Permettre une évolution du bâti en termes de performances énergétiques, l'émergence de fronts bâtis, de délimitations claires entre espaces publics / privés, une meilleure gestion du stationnement de façon à rendre l'espace public au piéton et réduire la place de l'automobile.

□ **Permettre une bonne qualité paysagère des entrées de ville**

- **Améliorer la qualité urbaine et paysagère des parcs d'activités économiques**  
Porter une attention particulière à l'intégration des bâtiments dans leur environnement et au traitement des espaces publics.
- **Valoriser l'eau dans les espaces urbanisés**  
Préserver et valoriser l'eau des canaux et des étangs : Maintenir la fonction hydrologique, favoriser les fonctions paysagère et de loisirs des berges.  
(canal de Villeray, canal de l'Archelet, canal du Grand Veneur, canal des Tourailles, étang des Terres Noires, étang de la Grange, bassin des Nobels, Etang de la Justice, étang du Miroir d'eau, mare du plessis, mare du hameau, étang de Savigny, étang de Villebouvet, étang des Routoires, étang de la Sablonnière, étangs du Bois des Saints-Pères, bassin du coulevrain)

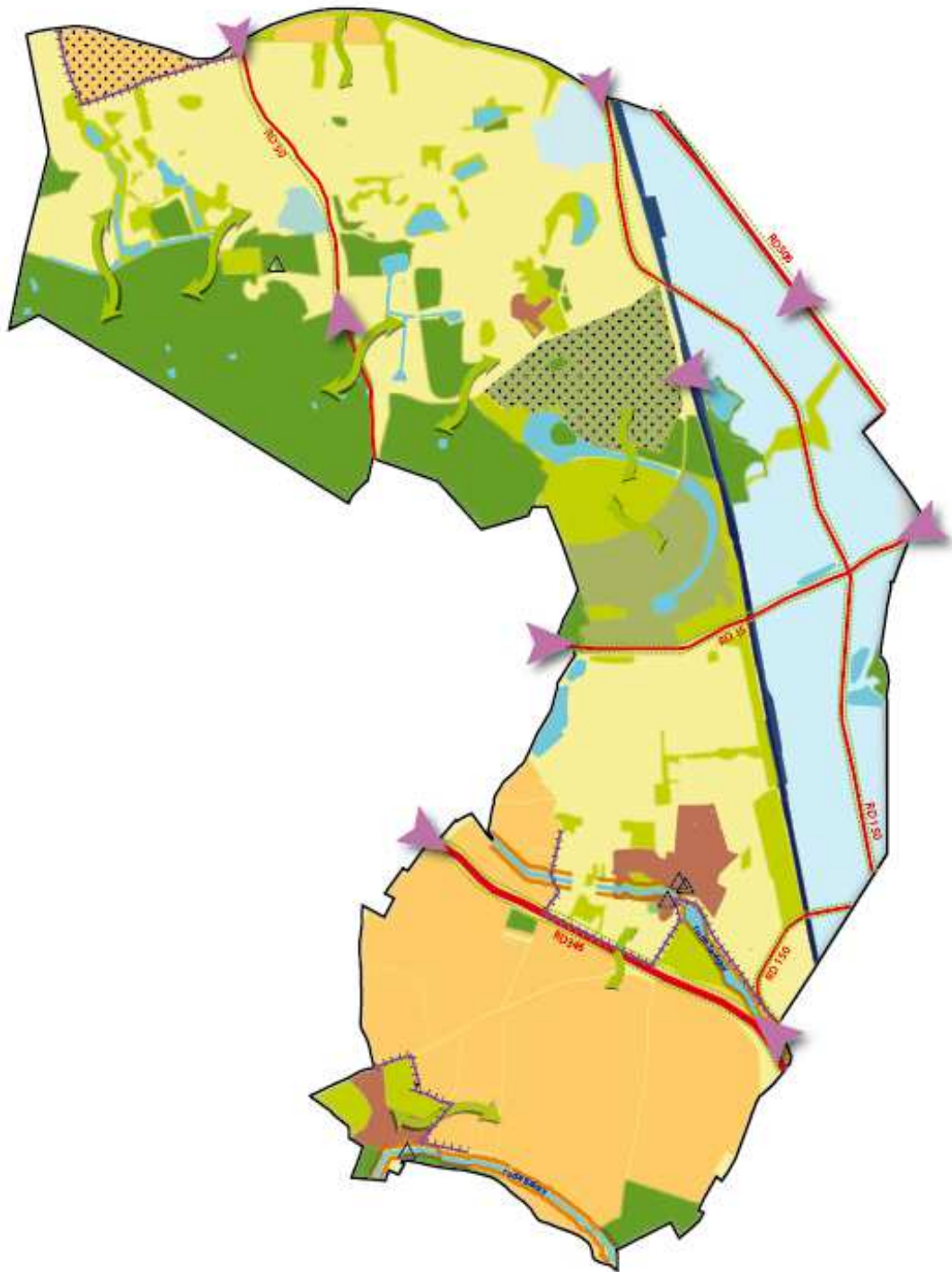
## 5. Protéger et valoriser le patrimoine bâti

- **L'église Saint-Germain**
- **Domaine de la de la Grange-la Prévôté**
- **Ferme du Coulevrain et sa distillerie**
- **L'école de filles**
- **Les lavoirs communaux de Savigny-le-Temple (Bourg, Noisement)**








## 6. Minimiser risques et nuisances

- **Prévenir les risques naturels**
  - Prévenir le risque de retrait-gonflement des argiles sur l'ensemble de la commune et tout particulièrement aux abords du ru de Balory
  - Prévenir les risques d'inondation par remontée de nappe sub-affleurante
- **Prévenir les risques technologiques**
  - **Assurer la mise à distance des zones d'habitat par rapport aux zones d'activité potentiellement dangereuses** : autour des zones d'habitat, préserver des zones tampons inconstructibles aux activités potentiellement dangereuses ; de façon complémentaire, maintenir des zones tampons sans habitat autour des secteurs d'activités présentant un risque technologique avéré ou potentiel.




AXE1 : SAVIGNY-LE-TEMPLE, ATTRAYANTE ET RESPECTUEUSE



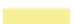




### **Préserver la biodiversité, l'eau, les espaces naturels et agricoles**

-  Préserver et valoriser les rus de Savigny et de Balory
-  Protéger les mares et zones humides, notamment dans la forêt de Rougeau et le Bois d'Arqueil, et préserver les plans d'eau par une gestion différenciée des berges
-  Protéger les interstices boisés qui participent à la qualité environnementale et paysagère de Savigny-le-Temple  
Confirmer la préservation des secteurs identifiés pour leurs valeurs environnementales
-  Préserver et pérenniser l'activité agricole sur le plateau de Montbréau et à l'ouest du bourg, tout en permettant son évolution vers des formes d'agricultures périurbaines alternatives favorables aux circuits courts
-  Préserver et pérenniser l'activité agricole et maraîchère sur les différents espaces agricoles du Nord de la commune
-  Mettre en valeur des espaces de transition de qualité entre les espaces urbanisés et les plateaux agricoles
-  Conforter la végétalisation et le paysagement des grands axes routiers

### **Maintenir le caractère végétal de la ville et conforter la trame verte urbaine**

-  Maintenir et valoriser les espaces ouverts
-  Accentuer la végétalisation dans les quartiers les plus minéraux (coeur urbain, droits de l'homme)
-  Relier la ville et son environnement naturel et paysager


### **Affirmer l'identité et la spécificité des différents quartiers**

-  Préserver le caractère résidentiel et aéré des tissus individuels ou mixtes
-  Valoriser le coeur urbain par un renouvellement de son tissu
-  Préserver les tissus anciens
-  Améliorer la qualité urbaine et paysagère des parcs d'activités économiques (notamment dans la ZAE Artisanat)
-  Permettre une bonne qualité paysagère des entrées de ville

### **Protéger et valoriser le patrimoine bâti**

-  Patrimoine

### **Minimiser risques et nuisances**

-  Prévenir le risque de retrait - gonflement des argiles sur l'ensemble de la commune et tout particulièrement aux abords du ru de Balory

*Cet axe vise à maintenir et renforcer l'activité et l'intensité urbaine, et à s'appuyer sur la mixité fonctionnelle à l'échelle de la commune et des pôles pour favoriser une ville des proximités.*

*Le maintien de cette mixité fonctionnelle multipolaire vise à conserver la vie locale dans les quartiers, au plus proche des habitants, et de préserver le fonctionnement en « villages » des quartiers qui composent la commune.*

*Par ailleurs, la commune accueille plusieurs pôles monofonctionnels d'activités économiques, industrielles et commerciales, dont il convient de maintenir la vitalité et d'accompagner les mutations.*

## **1. Maintenir et renforcer les pôles de mixité fonctionnelle**

*L'objectif est de développer une ville des proximités et de renforcer les pôles de quartier afin de développer la vitalité et l'intensité urbaine autour de polarités multifonctionnelles. Les projets de transport en commun structurants pourront constituer un levier de requalification et un facteur de polarisation autour de stations et d'espaces publics jouant un rôle stratégique.*

- **Rénover le cœur urbain de Savigny-le-Temple**
  - Reconquérir et animer les rez-de-chaussée en recherchant la qualité des activités et la complémentarité avec l'offre commerciale existante dans les centres commerciaux régionaux
  - Reconfigurer l'offre commerciale en améliorant l'accessibilité et la visibilité depuis l'espace public
  - **Maintenir l'offre d'équipements et développer une offre de services de proximité**, tout particulièrement en faveur des parents (gardes d'enfants, services petite enfance, etc.), des jeunes et des personnes âgées
  - **Développer l'offre de santé**
- **Poursuivre le renouvellement du Miroir d'eau et des Fontaines**

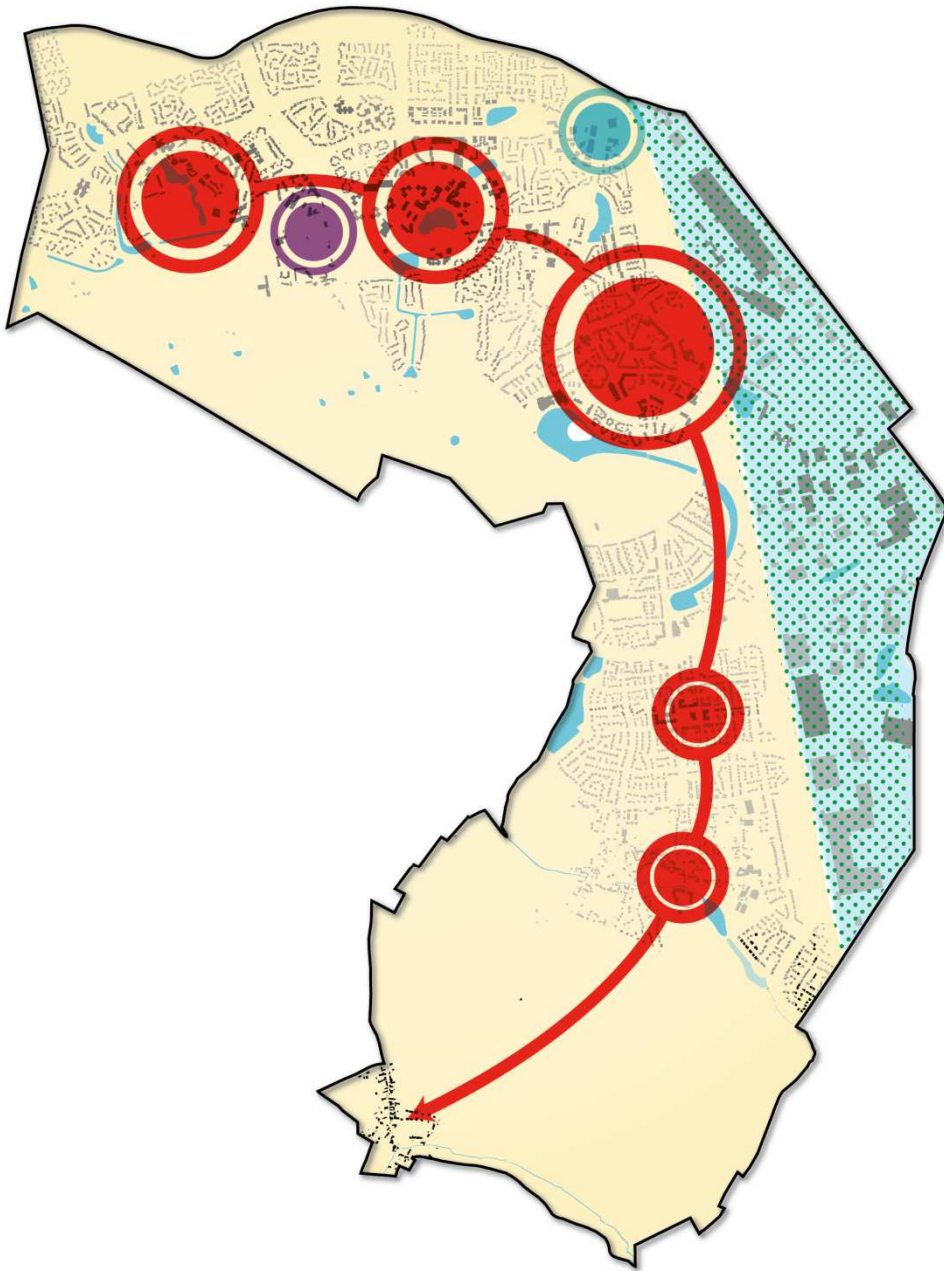
Poursuivre et achever la **revitalisation des pôles de quartiers du Miroir d'eau et des Fontaines**, basée sur la **multifonctionnalité** (habitat, activités, commerces de proximité) et favorisant une offre qualitative et complémentaire de celle des grands centres commerciaux régionaux
- **Maintenir l'offre de services et de commerces de proximité dans les quartiers des Cités unies et du Bourg**

## **2. Renforcer les zones d'activité et accompagner leurs mutations**

- **Zone industrielle et les zones d'activité de Savigny-Cesson, Villebouvét et Bois des Saints Pères**
  - Maintenir l'activité économique
  - Accompagner les mutations et favoriser les mutations vers des activités pourvoyeuses d'emploi

- Envisager le développement de pôles d'emplois métropolitains en complémentarité avec les autres pôles sénartais : développer une offre en immobilier d'entreprises à destination des filières tertiaires et dans une logique de concentration autour du pôle de gare
  - Favoriser l'optimisation du tissu économique existant (mutualisation du stationnement, valorisation des espaces libres sous-occupés)
  - Inscrire les espaces économiques dans l'excellence environnementale, notamment en favorisant la végétalisation des franges, des espaces non bâtis ou des zones de stationnement
  - Développer le caractère « d'éco-parcs d'activités » exemplaires, innovants et attractifs à l'occasion de renouvellement ou d'aménagement de nouvelles emprises : compacité du bâti avec maintien des espaces verts, gestion optimale des eaux pluviales (quantitative et qualitative), performance énergétique accrue (ENR, réseaux de chaleur...), perméabilité à la nature, collecte et traitement des déchets, ...
- **Conforter le pôle d'activités des Haïettes et permettre son extension**
  - **Conforter l'activité de la zone artisanale de Plessis-la-Forêt dans les secteurs du médical, de l'automobile et de l'artisanat et limiter le développement des activités commerciales**
  - **Favoriser l'agriculture urbaine, périurbaine et les circuits courts (maraichage, arboriculture, maintien des deux centres équestres, etc.)**
  - **Favoriser l'accueil de l'innovation : FabLabs, pépinières et « hôtels d'entreprises », espaces de co-working, télécentres, etc.**

**AXE 2 : SAVIGNY-LE-TEMPLE, PROCHE ET ACTIVE**





### ***Maintenir et renforcer les pôles de mixité fonctionnelle***



Rénover le coeur urbain de Savigny-le-Temple



Poursuivre le renouvellement du Miroir d'eau et des Fontaines



Maintenir l'offre de services et de commerces de proximité dans les quartiers Cités unies et du Bourg

### ***Renforcer les zones d'activités et accompagner leurs mutations***



Maintenir l'activité économique, accompagner les mutations et favoriser les mutations vers des activités pourvoyeuses d'emploi



Conforter le pôle d'activités des Haïettes et permettre son extension



Conforter l'activité de la zone artisanale de Plessis-la-Forêt dans les secteurs du médical, de l'automobile et de l'artisanat et limiter le développement des activités commerciales



Favoriser l'agriculture urbaine, périurbaine et les circuits courts



Favoriser l'accueil de l'innovation

*Cet axe vise à renforcer la solidarité, la mixité sociale et les liens - y compris la mobilité physique et la mobilité sociale - qui constituent et unifient l'identité communale.*

## **1. Préserver la diversité et la mixité**

L'objectif est de pouvoir accueillir tous les habitants et de permettre des parcours résidentiels ininterrompus au sein de la commune, quel que soit l'âge ou la phase de la vie, en anticipant l'évolution de la structure de la population. Cet impératif implique de poursuivre et d'accentuer le développement de petites unités de logements pour accompagner l'évolution de l'offre et répondre à une demande croissante : décohabitation, jeunes actifs et étudiants, seniors et personnes isolées, etc.

- **Favoriser la mixité intergénérationnelle en accueillant toutes les générations**  
Diversifier les typologies de logements (petites unités) afin de **répondre aux parcours résidentiels** des jeunes décohabitants, familles monoparentales, familles modestes et retraités
- **Favoriser la mixité sociale**  
*L'objectif est de permettre une offre en accession dans les typologies collectives de centre-ville (collectif, intermédiaire) et une offre sociale plus diffuse dans la commune, notamment sous forme d'habitat individuel.*
  - Rééquilibrer l'offre en faveur de l'accession à la propriété dans le centre-ville / cœur urbain :
    - Réaliser des opérations en accession en centre-ville ;
    - diminuer le nombre de logements locatifs sociaux dans le centre-ville (démolitions, reconstructions hors du périmètre)

## **2. Favoriser les mobilités**

*L'objectif est de faciliter à la fois des déplacements plus respectueux de l'environnement, de la solidarité, et de développer les outils pouvant faciliter la mobilité sociale et les opportunités de réalisation personnelle ou sociale.*

- **Mobilités et ville des courts chemins**  
*L'objectif est de faciliter les déplacements alternatifs à l'automobile et participer à la réduction d'émission de GES, mais également de faciliter l'appropriation de l'ensemble du territoire par ses habitants en créant une ville des courts chemins. Il s'agit, dans une ville nouvelle construite à l'ère de l'automobile, de retrouver l'échelle du corps de l'habitant, du marcheur, du cycliste.*
  - **Poursuivre le développement du pôle gare :**
    - Accompagner la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ;
    - Organiser et augmenter l'offre de stationnement et de rabattement sur la gare

- Permettre une offre de stationnement dédiée au covoiturage dans une logique de mutualisation et d'optimisation de l'offre existante
- Valoriser l'espace public aux abords du pôle gare et s'appuyer sur les flux générés pour renforcer le caractère de centralité du cœur urbain de Savigny-le-Temple
- Développer l'offre de services et d'équipements accessibles depuis la gare
- **S'appuyer sur les transports en commun pour encourager l'intermodalité et relier les pôles**

*Les principaux points de desserte en transport collectif du territoire doivent faire l'objet d'une élévation progressive de leur niveau de service et de leur attractivité pour constituer à terme des nœuds d'intermodalité complets.*

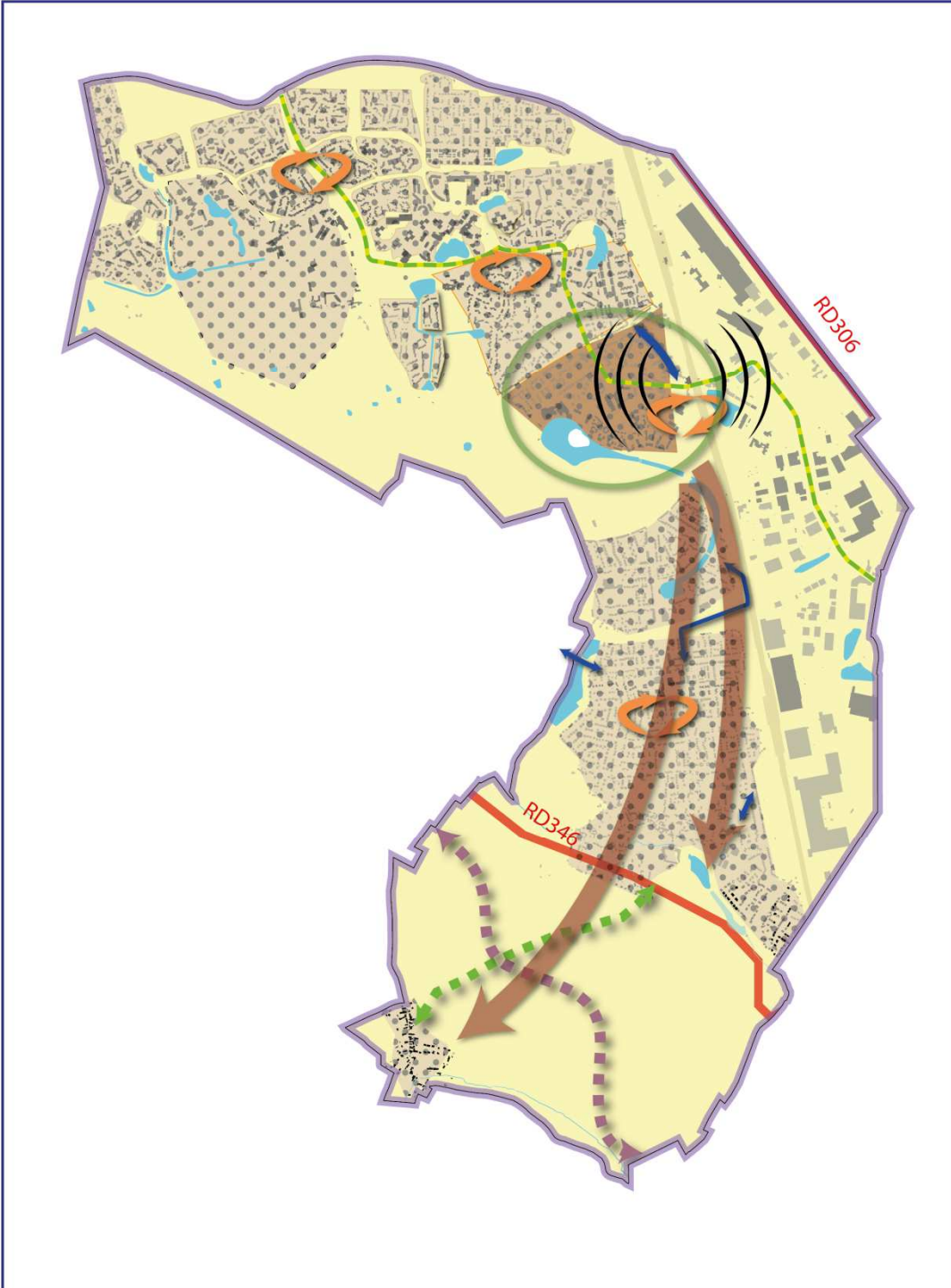
- S'appuyer sur le réseau de bus pour favoriser l'intermodalité
- S'appuyer sur le T Zen pour :
  - favoriser l'intermodalité ;
  - développer une continuité d'espaces publics marqueurs de l'identité savignienne, colonne vertébrale de la commune
- Permettre de rééquilibrer la desserte bus pour les quartiers Sud en lien avec l'amélioration de la desserte du Nord par le T Zen
- **Favoriser et développer les circulations douces**

*La poursuite de l'objectif de réduction de la part modale des véhicules particuliers en faveur de la marche et des modes doux repose sur la disposition à accorder une place prioritaire aux déplacements doux dans les projets d'urbanisation nouvelle ou de renouvellement urbain.*

- **Développer et faciliter la marche à pieds**
  - Favoriser les rez-de-chaussée actifs (commerces, associations, services, etc.) et des espaces publics confortables et qualitatifs dans les polarités
  - Libérer l'espace public (désencombrer du mobilier urbain et du stationnement abusif)
  - Promouvoir le partage de la voirie dans le centre-ville, et la pacification de la circulation dans la commune
- **Développer et faciliter l'usage du vélo**
  - Poursuivre le développement d'une offre de stationnement vélos adaptée autour des pôles générateurs de flux (équipements, entreprises, parcs d'activité et commerces) et vers les transports en commun (gare RER, arrêts de bus en particulier BHNS)
  - Poursuivre le maillage cyclable du territoire communal, en particulier vers les pôles générateurs de flux (équipements, services, commerces, équipements scolaires), et vers les espaces de détente ou de nature proche de Savigny-le-Temple
  - Permettre la continuité du maillage cyclable à l'échelle du territoire de l'agglomération
  - Créer une liaison cyclable vers le hameau de Noisement (qui constitue une alternative à l'automobile)
- **Développer des liaisons douces permettant un maillage supra communal**
  - Permettre la mise en place d'une voie verte entre Rougeau et Bréviande

- Favoriser la réalisation des voies vertes envisagées sur les axes départementaux (RD 50, RD 306, RD 346)
- **Améliorer la desserte routière**
  - Poursuivre le **maillage routier** afin de désenclaver certains secteurs de la commune et favoriser les liaisons inter-quartiers : prolongement de l'avenue Louise Michel vers Pierre Mendès-France, avenue de Tyresö vers Olof Palme, avenue de Suède vers Nandy,...
  - **Favoriser le développement de l'autopartage** : Permettre une offre de stationnement dédiée au covoiturage dans une logique de mutualisation et d'optimisation de l'offre existante
  - **Permettre la mutualisation des fonctions et des stationnements** (foisonnement), à l'instar du parking du Miroir d'Eau
  - **Permettre la réduction de la circulation des poids lourds** sur l'avenue des Routoires, l'avenue de la Haie et la RD 306, en lien avec les parcs d'activités de Savigny-Le-Temple et de Cesson
- **Mobilité sociale et ville des capacités**
  - Permettre l'accueil des structures de formation
  - Maintenir la présence des équipements socio-éducatifs
  - Equipement et information numérique : généraliser la couverture Très Haut Débit (THD) et favoriser la couverture 4G sur l'ensemble de la ville et sur les parcs d'activités économiques du territoire

**AXE 3 : SAVIGNY-LE-TEMPLE, MOBILE ET SOLIDAIRE**



### **Préserver la diversité et la mixité**



Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle en diversifiant les typologies de logements



Rééquilibrer l'offre en faveur de l'accès à la propriété et diminuer le taux de logements locatifs sociaux dans le centre-ville

### **Favoriser les mobilités**



Poursuivre le développement du pôle gare



Favoriser et développer les circulations douces



S'appuyer sur les transports en commun pour encourager l'intermodalité et relier les pôles



S'appuyer sur le Tzen pour favoriser l'intermodalité et développer une continuité d'espaces publics marqueurs de l'identité savignienne.



Permettre de rééquilibrer la desserte bus pour les quartiers sud en lien avec l'amélioration de la desserte du Nord par le TZEN



Promouvoir le partage de la voirie dans le centre-ville



Créer une liaison cyclable vers le hameau de Noisement



Créer une voie verte entre Rougeau et Bréviande



Poursuivre le maillage routier afin de désenclaver certains secteurs de la commune et favoriser les liaisons inter-quartiers



Permettre l'accueil des structures de formation et maintenir la présence des équipements socio-éducatifs. Généraliser la couverture Très Haut Débit et la 4G